

## Séance du 22 septembre 2010

### ADICOM Réalisation d'un film documentaire - Convention de partenariat

Le Conseil Municipal a validé le projet de réalisation, par Monsieur Marc GUIOCHET, d'un film documentaire sur l'histoire du chemin de fer et du chantier de traverse à Biars sur Cère et a accepté le projet de convention de partenariat élaboré par ADICOM qui définit notamment les conditions financières de participation et les modalités de réalisation et de diffusion du film.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et à verser à l'association ADICOM au 1<sup>er</sup> octobre des années 2010, 2011 et 2012 une subvention de 8000.00 €

### Aménagement rues A. France /G. Bizet et du Château d'Eau Avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre

En date du 20 juin 2008 un marché de Maîtrise d'œuvre a été passé avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (Direction Départementale des Territoires) pour l'étude et la direction des travaux d'aménagement des rues A. France, G. Bizet et du Château d'Eau.

Pour tenir compte du plan de financement de la Collectivité dégageant un nouveau phasage opérationnel et de l'arrêt des activités d'ingénierie publique de la D.T.T. il convient de modifier ce marché de maîtrise d'œuvre par un avenant fixant le forfait définitif de rémunération à 32 978,00 €uros H.T , soit une réduction de 5 407,00 € par rapport au contrat initial.

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter cet avenant n° 1 au Marché de Maîtrise d'œuvre notifié le 22 juin 2008.

### Aménagement rues A. France / G Bizet et du Château d'Eau - Marché de Travaux

Suite à la consultation engagée, dans le cadre d'un Appel d'Offres Ouvert, pour la réalisation des travaux d'aménagement des rues A. France, G. Bizet et du Château d'Eau, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 31 août et 6 septembre 2010 en vue de procéder à l'ouverture des plis et à l'examen des offres réceptionnées.

La Commission a déclaré attributaires les candidats suivants :

- Lot 01	Travaux voies et réseaux	COLAS Rhône Alpes	
		Tranche Ferme	177 104.00 € HT
		Tranche Conditionnelle	187 626.00 €
- Lot 02	Signalisation	Signalisation Toulousaine	20 910,53 €
		<b>Total (H.T.)</b>	<b>385 640,53 €</b>

Le Conseil Municipal a entériné le choix de la Commission d'Appel.

### Fourniture scolaire-Année 2010-2011- Montant de la participation communale

Chaque année une somme est allouée aux écoles et inscrite au Budget Communal pour l'achat des fournitures scolaires des enfants scolarisés dans les écoles de Biars-sur-Cère (Ecole Primaire et Ecole Maternelle).

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir le même montant de participation communale décidée pour l'année 2009/2010 pour l'année scolaire 2010/2011, c'est à dire :

Ecole Primaire : 48,00 Euros  
Ecole Maternelle : 32,20 Euros

Etant précisé que la dépense devra être réalisée avant la fin de l'année scolaire.

Le montant de la participation globale, pour chacune des écoles, sera déterminé en fonction de l'effectif de la rentrée du 2 septembre 2010.

### **Arbre de Noël des écoles-Année 2010- Montant de la participation communale**

Chaque année une somme est allouée aux écoles et inscrite au Budget Communal pour l'arbre de Noël des enfants scolarisés dans les écoles de Biars-sur-Cère (Ecole Primaire et Ecole Maternelle).

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir la même participation pour l'année 2010 que celle qui avait été décidée en 2009, c'est-à-dire :

#### Ecole Primaire

- 13,80 Euros par enfant pour l'Arbre de Noël
- 7,00 Euros pour l'achat d'un livre

#### Ecole Maternelle

- 11,00 Euros par enfant pour l'Arbre de Noël

Le montant de la participation globale, pour chacune des écoles, sera déterminé en fonction de l'effectif de la rentrée du 2 septembre 2010.

### **Assistance à Maîtrise d'ouvrage-Gestion de la voirie et de la circulation DDEA-Année 2009-Avenant n°1**

En date du 15 mai 2009 un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été passé avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (Direction Départementale des Territoires) pour une mission d'assistance technique pour l'année 2009.

Pour tenir compte des prestations réellement réalisées le Conseil municipal a décidé de modifier ce marché d'assistance par un avenant fixant le forfait définitif de rémunération à 5 161,00 Euros H.T., soit une réduction de 3 722,00 € par rapport au contrat.

### **Vente Logement « Les Maisons Bleues »-Cession foncière à LOT Habitat**

Par courrier en date du 12 juillet 2010, M. le Directeur de LOT Habitat a fait part à la Commune de leur projet de vente de logements aux « Maisons Bleues » suite à une demande formulée par un de leurs locataires.

Le Conseil d'Administration de l'Office s'est prononcé, en 2008, sur la politique de vente du patrimoine et a émis un avis favorable pour que soit donnée suite aux sollicitations des locataires candidats à l'accession à la propriété.

Dans le cadre du partenariat liant la Commune à l'Office public d'HLM, et conformément à la réglementation (Art. L 443-7 du Code de la Construction et de l'habitation) l'accord de la collectivité d'implantation est nécessaire.

La résidence « les Maisons Bleues » a été construite sur les parcelles cadastrées AK n° 01 – 02 et 03 appartenant à la Commune et mises à la disposition de LOT Habitat par bail emphytéotique par acte en date du 1<sup>er</sup> août 1996.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet de cession d'un pavillon de la résidence « les Maisons Bleues » au locataire occupant et a sollicité l'avis des Services des Domaines pour connaître la valeur du foncier en vue de la fixation du prix de vente à LOT Habitat.

### **ENTRAIDE - Association Intermédiaire - Convention de partenariat**

Par délibération en date du 27 mai 1999 le Conseil Municipal avait décidé de recourir aux services d'ENTRAIDE, Association Intermédiaire pour l'insertion par l'activité économique, pour pallier aux besoins ponctuels de main-d'œuvre liés à une suractivité saisonnière ou à une indisponibilité du personnel titulaire. Depuis cette date, la collectivité fait régulièrement appel à ENTRAIDE.

Pour formaliser les engagements pris par la collectivité et l'Association, cette dernière a établi une convention de partenariat s'inscrivant dans un projet de développement local de l'emploi avec pour objectif de répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises et des collectivités locales.

S'inscrivant sur une démarche de réciprocité, cette convention définit les modalités du partenariat entre l'Association et l'utilisateur, et notamment sur les engagements de chacun.

Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal a accepté les termes de la Convention précisant que celle-ci est contractée pour l'année en cours et sera révisée chaque année par avenant en fonction du tarif en vigueur des mises à disposition.

### **Legs au profit de la Commune-Madame LEROY Raymonde**

Par testament remis à l'Etude de Maître Sylvie NEYRAT, notaire à PUYBRUN, Madame Germaine LEROY lègue à la Commune :

↳ Une maison d'habitation sise au 38, rue des Ecoles, avec son contenu et le terrain qui l'entoure (suivant termes exprimés sur le testament).

Ce legs est assorti de la charge suivante : entretien courant du caveau familial dans lequel est inhumée Madame LEROY ;

Le Conseil Municipal a accepté ce legs dans les conditions exposées ci-dessus et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.